
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance spéciale du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la bibliothèque municipale, au 771 chemin de la Beauce, le 15 septembre 2015, à compter de 17h15

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Pierre St-Louis et Claude Lacasse formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée du conseiller Daniel Palardy. Le conseiller Bruno Napert se présente après la constatation de quorum et l'ouverture de la session.

Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 17h15 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2015-09-135

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Claude Lacasse, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des comptes présentés par Construction C. Perreault Inc.
- 4- Programmation des travaux à présenter dans le cadre d'une demande de versement dans le cadre du programme TECQ 2014-2018
- 5- Période de Question
- 6- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

3- APPROBATION DES COMPTES PRÉSENTÉS PAR CONSTRUCTION C. PERREULT INC.

2015-09-136

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes à payer présentés par Construction C. Perreault Inc. pour les travaux complétés à ce jour pour la salle communautaire et la cuisine communautaire au montant total de 93 846,57 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

QUE l'ensemble des comptes présentés par Construction C. Perreault Inc. pour les travaux complétés au montant de 93 846,57 \$ soient approuvés.

ADOPTÉE

4- PROGRAMMATION DES TRAVAUX À PRÉSENTER DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE VERSEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018

2015-09-137

CONSIDÉRANT les dispositions du Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'au terme de ces dispositions, une fois par année avant le 15 octobre, la municipalité est tenue de déposer une programmation de travaux révisée précisant et confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre de l'année en cours et qu'elle doit également indiquer ses prévisions de dépenses pour les travaux admissibles qu'elle prévoit réaliser entre le 1^{er} octobre de l'année en cours et le 31 mars de l'année suivante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse, et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ dépose la programmation de travaux révisée et ses prévisions de dépenses comme suit :

TRAVAUX RÉALISÉS :

Aqueduc :	7 829.49 \$
Revêtement mécanisé (août) :	50 863.21 \$
Remplacement de pont (juillet) :	16 829.79 \$
Sécurité des usagers (août et septembre) :	<u>2 781,86 \$</u>

Total :	78 304.35 \$
---------	--------------

TRAVAUX PRÉVUS EN OCTOBRE ET NOVEMBRE 2015 :

Travaux de drainage (réfection de fossés) :	25 000,00 \$
Remplacement de ponts :	<u>10 000,00 \$</u>

Total :	35 000,00\$
---------	-------------

La municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public. Ces questions doivent se limiter aux sujets traités à cette assemblée spéciale.

Aucune question n'est présentée.

5- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-09-138

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 17h25.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Claude Geoffrion
Directeur général et Secrétaire-trésorier